DEPARTEMENT DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du neuf mai deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet: 12 - Convention annuelle d'objectifs 2023 PEP01 / PRA PRESENTS: Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Patrick MERCIER, Pascal BAUDET,

<u>REPRÉSENTÉS</u>: Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Christine PITTI), Annie ZOCCOLO (pouvoir à Alexandra ANTUNES),

ABSENTS: Philippe TOURNIER BILLON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Marie-Claire EMIN est nommée secrétaire de séance.

M. Amaury VEILLE, rapporteur, informe le Conseil municipal, de la nécessité de contractualiser avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, PEP de l'Ain (PEP 01) pour le Pôle Ressources Adolescents (PRA) d'Oyonnax : partenaire et acteur à part entière de notre territoire.

En effet, cette structure accueille, informe, oriente les jeunes de 11 à 25 ans vers les dispositifs et les partenaires institutionnels du territoire. Elle accompagne également ceux qui ne sont éligibles à aucun dispositif. Les jeunes y trouvent tous les renseignements nécessaires pour mener à bien des projets personnels, de formation mais aussi touchant aux loisirs, au sport, à la culture...

Pour mémoire, en lien avec la durée des Contrats de ville, la Ville d'Oyonnax, l'Etat et le Département de l'Ain sont liés aux PEP 01/PRA par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2018 - 2019 - 2020 et par son avenant 2021 - 2022.

Et ce, afin, sur cette période :

- De définir les conditions dans lesquelles la Ville d'Oyonnax, l'Etat et le Département apportent leurs soutiens aux activités du Pôle Ressources Adolescents (PRA).
- De préciser et de définir les relations et les collaborations entre la Ville d'Oyonnax, l'Etat, le Département et le PRA et plus précisément :

Objet: 12 - Convention annuelle d'objectifs 2023 PEP01 / PRA

- > Les modalités de financement
- > L'intervention sur le territoire
- > Les services apportés aux jeunes, et plus particulièrement, les jeunes qui résident dans les quartiers prioritaires du Contrat de ville.

L'Etat a reconduit jusqu'au 31/12/2023 les Contrats de ville, mais pas les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et leurs avenants, d'où la nécessité de contractualiser à nouveau avec les PEP01/PRA pour 2023.

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention annuelle d'objectifs 2023 qui lie la Ville d'Oyonnax aux PEP de l'Ain pour l'année 2023,
- Mandate Monsieur le Maire pour la signer.

Fait à Oyonnax, le 9 mai 2023

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le

1 0 MAI 2023

- par sa publication le 1 0 MAI 2023

Le Maire